



Comment sortir d'une SARL en tant qu'associé minoritaire

Par **Michelno**, le **31/05/2016** à **08:02**

Bonjour

Depuis 2010 l'entreprise dont je suis le tiers co-gérant minoritaire avec seulement 2 part dans société.

Cette société ne donne plus signe de vie au services fiscaux.
Je pensais que les gérants était toujours en activité mais à ma grande surprise aucune activité depuis 2014.

Je me retrouve avec une lettre de sommation pour payer les relances des cotisations foncière d'entreprise.

Je ne sais pas comment faire car l'ancien gérant que j'ai pu contacté dernièrement lui aussi est étonné car il promet d'avoir fait tous ce qu'il fallait ce que je doute très fortement car des statuts ont été modifié en 2010 pour démission de l'autre associé ;celui ci a été modifié à mon insu avec signature falsifié de sa part. il ne répons plus à mes appels.

Aujourd'hui j'ai peur de me retrouvé à payer les créances
car les deux gérant majoritaires sont introuvables par l'administration et ne donnent aucun signe de vie .

Comment je peut me sortir de cette impasse .

merci de me répondre

Cordialement Michel

Par **Naciri**, le **11/06/2016** à **13:26**

Bonjour,

En votre qualité de co-gérant, vous êtes tenu responsable de la gestion de la société.
S'agissant d'une SARL, vous n'êtes pas tenu des dettes sociales, mais les créanciers peuvent engager la responsabilité des gérants en cas de fautes de gestion.
Il convient de prendre connaissance des documents sociaux et comptes sociaux et de réagir afin de vous protéger. Notamment, si des documents ont fait l'objet de signature falsifiée, de

saisir les juridictions pénales. Dans le cas où la société connaît des difficultés financières, le gérant est dans l'obligation de saisir le Tribunal de commerce et déclarer la cessation des paiements.

Je vous conseille de vous faire accompagner afin de protéger vos intérêts.

Bien à vous.

Par **Michelno**, le **11/06/2016** à **15:54**

merci de votre réponse , j'ai désormais pris un rendez vous avec un avocat conseil pour me guider dans mes démarches

Merci pour vos conseils